

TRADUCTION

Le 26 août 2011

Monsieur Kamran Daneshjoo
Ministre de la Science, de la Recherche et de la Technologie
République islamique d'Iran

Monsieur le Ministre:

Le 6 juin dernier, l'Agence de presse étudiante iranienne a annoncé que le ministère de la Science, de la Recherche et de la Technologie a déclaré illégal l'Institut bahá'í d'enseignement supérieur (IBES). Cette déclaration a été faite quelques jours après des raids d'agents du gouvernement aux domiciles d'environ 30 bahá'ís associés avec l'IBES et l'incarcération d'un certain nombre de ces personnes.

Comme vous le savez, immédiatement après la révolution islamique, en violation des lois en vigueur à l'époque, les étudiants bahá'ís furent renvoyés des universités de votre nation et les professeurs et enseignants bahá'ís du supérieur furent licenciés. Le gouvernement insista beaucoup sur l'application de cette injustice. Les efforts déployés auprès des officiels pour explorer des solutions possibles furent en vain. Vers la fin des années 80, il devint apparent que les bahá'ís ne pouvaient pas s'inscrire à l'université sans renier leur foi et que le gouvernement ne voulait pas rectifier cette situation. Dans ces conditions, il était clairement impossible d'établir une université officielle pour les bahá'ís, la demande d'un permis dans ce but face à l'hostilité patente du gouvernement aurait été une provocation stérile, pour ne pas dire irresponsable. En conséquence, la communauté s'organisa d'une façon informelle afin que l'enseignement de la jeunesse bahá'íe soit assuré par les services bénévoles de ces professeurs licenciés.

Comme c'est le cas de tout autre programme qui peut bénéficier d'organisation et de coordination, cette initiative fut progressivement systématisée. Plus tard, elle fut reconnue sous le nom de l'Institut bahá'í d'enseignement supérieur. Bien que la communauté bahá'íe n'ébruât point cette initiative à l'époque, néanmoins, au fur et à mesure des années, d'autres en Iran et à l'étranger apprirent l'existence de cette initiative et se portèrent volontaires pour y contribuer. Parce que la communauté était déterminée à répondre aux besoins de chaque jeune, les dispositions devinrent assez sophistiquées. Cependant, l'initiative demeura une activité interne de la communauté. Son action se limitait à la jeunesse au sein de la communauté bahá'íe et ne s'occupait pas de l'enseignement aux membres du public. La plupart du temps, les classes se déroulaient dans les foyers bahá'ís. La participation était volontaire et le bénéfice pour les étudiants était limité. Ils n'espéraient pas recevoir de licence ou diplôme officiel, et aucun autre avantage n'avait été promis, tel que de meilleures chances d'obtenir un emploi. Le but était de cultiver les facultés intellectuelles de la jeunesse afin de

la préparer au service dans sa société. Cette activité de la communauté bahá'íe peut être comparée à l'enseignement à domicile ou à des cours privés organisés par les parents quand les enfants ne peuvent aller à l'école publique. De tels efforts n'étaient-ils pas bien connus auparavant parmi les Iraniens qui ont toujours chéri et apprécié l'instruction?

Depuis le début de cette initiative, la République islamique a essayé à maintes reprises de freiner son progrès et d'harcéler ses participants. Les domiciles des bahá'ís ont été sommairement fouillés. Lors de ces raids, les ordinateurs, livres et autres outils pédagogiques, qui avaient été obtenus à force de sacrifices et d'épreuves, étaient confisqués. Nombre de ceux qui étaient associés dans cet effort étaient arrêtés, et il leur était demandé de signer un engagement de dissociation. Le raid de 1998 visant 500 domiciles bahá'ís à travers tout l'Iran est un exemple de telles attaques et sert à souligner la nature privée et domestique de cette entreprise.

De telles actions, comme vous le savez, ont été menées en tant que politique gouvernementale officielle et dans le cadre d'une campagne systématique d'élimination de la communauté bahá'íe en tant qu'entité viable dans votre pays. Un mémorandum confidentiel sur « La Question bahá'íe », rédigé par le Conseil suprême culturel révolutionnaire en 1991 et approuvé par le Guide suprême, déclarait clairement la position de la République islamique en ce qui concerne la communauté bahá'íe. Le mémorandum précisait que les bahá'ís d'Iran devaient être traités de telle sorte « que leur progrès et développement soient bloqués ». Une copie du document est ci-jointe. Vous connaissez sans doute très bien la stipulation que, à la rubrique « statut éducatif et culturel », les bahá'ís « doivent être exclus des universités, soit pendant la procédure d'inscription, soit au cours de leurs études, dès lors qu'il s'avère qu'ils sont bahá'ís. »

L'expérience au cours des années qui ont suivi a amplement démontré que la politique d'exclusion des bahá'ís des institutions d'enseignement supérieur est toujours actuelle et active. En 2006, à la suite de manifestations considérables à propos de l'exclusion toujours pratiquée des bahá'ís des universités de votre nation, les représentants de votre gouvernement dirent à la communauté internationale à plusieurs reprises que la référence à la religion sur les formulaires de l'université n'identifiait pas les candidats selon leur religion mais spécifiait seulement le sujet religieux devant figurer dans leur concours. La communauté bahá'íe accepta l'authenticité de l'explication qui était offerte. Depuis, les bahá'ís tentent de s'inscrire au concours national annuel d'entrée, mais les difficultés rencontrées ont eu, d'année en année, un impact négatif sur leur nombre. Cependant, la plupart de ceux qui ont passé le concours l'ont réussi, certains avec des notes exceptionnelles.

Des mois après leur participation aux concours de 2006, il transpara que – la même année que vous déclariez publiquement que vos formulaires n'exigeaient pas des bahá'ís qu'ils renoncent à leur foi afin d'être éligibles pour les cours à l'université – le Bureau central de sécurité de votre ministère envoya une lettre à 81 universités à travers tout l'Iran, les instruisant que « si l'identité d'individus bahá'ís est découverte au moment de leur inscription à l'université ou pendant leurs études, ceux-ci doivent être renvoyés de l'université. Il est donc nécessaire de prendre des mesures afin de mettre fin aux futures études des individus précités et de dépêcher un rapport de suivi à ce Bureau. » Une copie de ce document est également ci-jointe.

Ainsi, les jeunes bahá'ís sont interdits d'accès à l'enseignement supérieur, d'une façon ou d'une autre. Ils vont au concours d'entrée de l'université pour découvrir ensuite qu'ils ont été disqualifiés sur la base de l'affirmation totalement spécieuse que leurs demandes étaient incomplètes. Les universités refusent d'admettre un grand nombre de ceux qui ont réussi le concours. Quelques-uns peuvent s'inscrire parce que leur religion n'est pas prise en compte au moment de l'inscription mais sont plus tard exclus. Dans certains cas particulièrement cruels, ces exclusions ont été effectuées à quelques semaines ou quelques jours de la fin de leurs cours. Une façon exacte de mesurer si les bahá'ís ont accès à l'enseignement supérieur n'est pas combien d'entre eux sont admis à l'université mais combien d'entre eux sont autorisés à terminer leurs études. Pour tout observateur attentif, il est évident que la seule raison pour laquelle quelques jeunes bahá'ís ont été admis dans vos universités est que de telles actions permettent aux officiels de votre gouvernement de pouvoir nier que vous interdisiez aux bahá'ís d'avoir accès à l'enseignement supérieur – prétention si manifestement remplie de duplicité.

Et maintenant une nouvelle série de tribulations s'abat sur les bahá'ís, qui se voient soumis à un traitement sévère lors d'interrogatoires au sujet de leur engagement dans leurs efforts informels pour l'éducation des jeunes. Les personnes qui contribuent au programme pédagogique sont menacées d'emprisonnement. Les parents qui organisent des cours chez eux sont notifiés que leurs domiciles seront expropriés si les cours continuent. Et les étudiants sont prévenus quant aux conséquences d'assister à leurs cours et sont avertis qu'ils n'obtiendront jamais une éducation supérieure aussi longtemps qu'ils ne renonceront pas à leur foi pour se déclarer musulmans. Pourtant, quand les représentants de votre gouvernement sont mis en face de ces faits sur la scène internationale, ils insistent que personne n'est privé d'éducation en Iran du fait de sa religion. Combien il est regrettable que les officiels de la République islamique colportent de telles faussetés criantes, par là sapant la crédibilité de votre gouvernement. Quand, mais quand donc les officiels en Iran cesseront-ils cette pratique invétérée de dire une chose aux bahá'ís et d'offrir une palette de assurances contradictoires sur la scène mondiale?

Il est manifeste à la majorité des populations du monde, particulièrement aux promoteurs de justice sociale, les professeurs, les étudiants et en fait la grande partie du peuple iranien, que le fait de priver activement quelque jeune que ce soit de l'accès à l'éducation est répréhensible et va à l'encontre de tous les principes juridiques, religieux, moraux et humanitaires. Beaucoup d'officiels du gouvernement, auxquels les bahá'ís font appel pour demander réparation, y compris des membres du personnel dans votre propre ministère, comprennent bien les bahá'ís, leur disant que leurs mains sont liées parce que leurs supérieurs leur ont ordonné de se conformer aux dispositions du mémorandum de 1991 du Conseil suprême culturel révolutionnaire. Et pendant ce temps-là, votre gouvernement continue à exacerber la détresse des jeunes membres de la communauté bahá'íe.

Comment se fait-il qu'un gouvernement interdise à une population de jeunes citoyens d'accéder à l'enseignement supérieur et puis ensuite, lorsque leurs familles, s'entraînant, prennent leurs propres dispositions qui les amènent ensemble à la maison afin d'étudier des matières telles que la physique et la biologie, ce gouvernement déclare alors l'illégalité de telles activités en citant des lois dont le but est en fait de guider le fonctionnement des établissements d'enseignement qui servent le public en général ? Pourquoi le gouvernement est-il si impitoyable face à l'ardeur des jeunes bahá'ís à obtenir une éducation supérieure ?

Les professeurs dans vos universités ne demandent-ils pas à leurs propres étudiants de cultiver la même détermination à apprendre ?

Bien que le programme d'enseignement supérieur de la communauté bahá'íe n'ait jamais été en mesure de délivrer des licences ou diplômes officiels à ses étudiants qui ont étudié dans le cadre de cette initiative pédagogique, les résultats de niveau études supérieures de nombre de diplômés de ces cours et leur soif d'apprendre ont amené les universités dans maints pays à accepter leur travail comme les qualifiant pour des études au-delà de la licence. Ce qui a suscité la profonde admiration des professeurs et des camarades de ceux qui sont allés à l'étranger pour de telles études, c'est la détermination dont font preuve ces étudiants pour retourner ensuite en Iran après la fin de leurs études en dépit des obstacles nombreux auxquels ils seront confrontés et leur bonne volonté à accepter toutes sortes de difficultés dans leur désir de contribuer à l'avancement de leur pays. Pourquoi un tel dévouement à l'amélioration du pays est-il dédaigné par le gouvernement d'Iran ?

Il est vraiment difficile de trouver un autre exemple de gouvernement qui se soit acharné aussi systématiquement à bloquer les études d'une communauté minoritaire. Car les bahá'ís ne font pas seulement face à des obstacles sociaux et institutionnels à leur progrès, comme bien d'autres minorités. Ce n'est pas seulement non plus le fait que la politique du gouvernement empêche les bahá'ís d'obtenir une éducation supérieure, aussi déplorable qu'une telle action officielle puisse être. Vous allez plus loin, et sans aucune raison ou base acceptables, vous déclarez illégale pour certains de vos citoyens l'utilisation de leur esprit à des fins autodidactiques!

Le gouvernement d'Iran menace maintenant les bahá'ís d'arrestations à grande échelle s'ils ne cessent pas leur engagement dans l'éducation supérieure de la jeunesse bahá'íe. Les chefs d'accusation sont cependant très flous. Qu'est-ce qui est illégal ? Étudier ? Apprendre ? Accompagner les autres dans leur quête d'acquérir des connaissances ? Pourquoi interdire aux jeunes bahá'ís d'étudier ou de se rassembler pour apprendre, pourquoi refuser à un professeur d'université qui a été renvoyé de partager son savoir avec les jeunes qui sont privés d'accès à l'éducation ? En fin de compte, qu'est-ce qui est illégal : une politique gouvernementale qui pratique l'exclusion de ses citoyens de l'enseignement supérieur sur la seule base de leurs convictions religieuses, ou les efforts d'une communauté pour éduquer ses propres jeunes ? Il est par trop apparent que déclarer illégal l'effort actuel de la communauté bahá'íe à éduquer ses jeunes constitue, hélas, une nouvelle manigance parmi d'autres – une tentative flagrante d'instrumentaliser le principe bahá'í d'obéissance au gouvernement de façon à ce que les bahá'ís eux-mêmes deviennent complices du retardement de leur propre communauté.

Aux yeux des bahá'ís, le gouvernement en tant que système pour maintenir le bien-être et le progrès harmonieux et méthodique de la société humaine mérite à la fois le respect et un soutien entier; d'ailleurs, l'obéissance au gouvernement est un aspect des croyances bahá'íes. L'obéissance, cependant, n'est pas absolue. Ils n'accepteront pas, par exemple, de compromis en ce qui concerne les principes spirituels fondamentaux – l'éducation des enfants et des jeunes est l'un de ces principes.

Parmi les enseignements bahá'ís, il y a celui selon lequel Dieu « a choisi la réalité de l'homme et l'a honorée de l'intelligence et de la sagesse, les deux plus brillantes lumières de chaque monde. » « La connaissance, » selon nos Écritures, « est comparable à des ailes pour l'existence de l'homme, elle est une échelle pour son progrès » ; il appartient « à chacun de

l'acquérir ». C'est « pour l'homme un véritable trésor, une source de gloire, de générosité, de joie, d'exaltation, de réjouissance et d'allégresse. » De plus, il est affirmé, « Le bonheur et l'orgueil d'une nation consistent en ce qu'elle brille comme le soleil dans le ciel du savoir. » Et il est enjoint aux parents de « déployer tous leurs efforts pour former leur fille et leur fils » et de « les élever dans l'intimité des sciences et des arts. »

Ainsi, les bahá'ís considèrent-ils que l'acquisition des connaissances est le devoir de chacun d'entre nous, ordonnée par le Tout-Puissant afin de développer les gemmes latentes de capacités humaines et de contribuer à l'amélioration de la société. Toute personne devrait avoir la liberté de l'acquérir ; aucun gouvernement ne devrait dénier ce droit fondamental et sacré à ses citoyens. Cependant, en réponse à certaines actions récentes du gouvernement, les bahá'ís d'Iran sont en train de réexaminer leurs activités des derniers vingt ans dans la provision d'une éducation supérieure à leurs jeunes et, si nécessaire, ils effectueront des changements de façon à mieux explicitement souligner le caractère informel de leurs efforts. Ils agissent ainsi pour encore une fois donner la preuve de leur bonne volonté.

Vous savez très bien que les bahá'ís ne peuvent abandonner leur responsabilité de garantir que leurs jeunes reçoivent en Iran la meilleure, la plus utile éducation qui puisse leur être offerte, ils ne peuvent pas non plus renier leur foi pour pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. Nous vous faisons appel, en votre qualité de ministre responsable de l'éducation supérieure des jeunes de votre nation, pour œuvrer à mettre fin aux pratiques injustes et oppressives du gouvernement de la République islamique, non seulement pour la jeunesse bahá'íe mais aussi pour tous les autres citoyens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre,
les assurances de notre haute considération,

Communauté internationale bahá'íe

Pièces jointes

cc : Missions permanentes de la République islamique
d'Iran auprès des Nations unies,
à New York et à Genève